

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 11 septembre 2024

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 30 août 2024</p> <p>Date d'affichage : 30 août 2024</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20	<p>L'an deux mille vingt-quatre le Onze du mois de Septembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Flore COUTURE, Véronique BOREL, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Dimitri OCTAVIE, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COURDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS.</p> <p>Absent : Christian GRAS, Gilbert CROS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	20					

OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE PAR CREDIT-BAIL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la flotte automobile des services de la commune. Il est nécessaire d'avoir un nouveau véhicule.

Après étude un véhicule de type fourgon est proposé. L'acquisition est prévue par voie de CREDIT-BAIL via la BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS. Les conditions financières sont les suivantes :

- Montant de l'investissement : 31 200.00 € TTC
- Durée du contrat : 60 mois
- Valeur résiduelle : 2 600.00 € HT
- Loyer : 477.36 € HT mensuels
- Majoration du loyer assurance INDICIAL BLEU PPO matériel 22 40 €
- Frais de dossier : 180.00 €

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de reception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_093_2024-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- AUTORISE l'acquisition par voie de crédit-bail d'un véhicule utilitaire neuf avec un contrat de la BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS
- PRECISE que les loyers seront imputés au compte 61221, les frais de dossier et d'assurance respectivement aux comptes 627 et 6168. L'acquisition portera ensuite le véhicule à l'actif au compte 21828.
- AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE à signer les documents nécessaires à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER


Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de reception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_093_2024-DE

A G E D I